

# **HORTICULTURE**

N°7 du 06/06/2025

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

# de Bourgogne-Franche-Comté

	culture	problématique	niveau de risque	présence d'auxiliaires	comparaison N-1
	-	pucerons		cécidomyies prédatrices	<
		thrips			<
		chenilles			<
	géranium	rouille			=
Н		bactériose			=
	_	virose			=
0		botrytis			<
_		pucerons		cécidomyies prédatrices	=
r		chenilles			<<
t	annuelles / plantes	thrips			<
	à massif	sclériotinia			=
i	<u></u>	botrytis	à surveiller		<<
	_	mildiou			=
C		oidium			=
u	<u> </u>	pucerons		cécidomyies prédatrices	>
		dépérissement			=
	plants légumes	mildiou			=
t		oidium			=
١,		septoriose			<
u	_	thrips	à surveiller		=
	_	pucerons			=
r	chrysanthèmes	acariens			=
		punaises			=
е		chenilles			=
		rouille			=
		virose			=
	<u> </u>	cicadelles			=
		verticiliose			=

Pas de pression, surveillance de mise	→ risque quasi nul			
Quelques foyers localisés	→ risque faible			
Populations en extension	→risque moyen			
Forte pression	→ risque fort			









Les pictogrammes pour retrouver d'un coup d'œil :



Les solutions de biocontrôle

Liste des produits de biocontrôle

Les résistances d'un bioagresseur sur une culture, vis-à-vis d'une matière active.

Résistance aux produits phytosanitaires

### Présentation du réseau BSV Horti-pépi



Le réseau d'observateurs 2025 est constitué de 36 exploitations (entreprises de production horticole, pépinière et lycée), pratiquant principalement la Protection Intégrée des cultures, et représentatives de la filière, par leur taille et leur circuit de commercialisation.

## <u>Météo et risques</u>:

T°C	5	10	15	20	25	30	35	40	Risque
Pucerons									++
Acariens									++
Thrips									++

Gamme des températures des prochains jours



Prévisions Météo France à retrouver ICI

#### Abeilles & Pollinisateurs

Les applications de produits phytopharmaceutiques sont régies par un arrêté de 2021, qui remplace celui de 2003, concernant la "Protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques". Cet arrêté ne s'applique pas aux cultures jugées non attractives pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs, dont la liste est publiée au Bulletin officiel du ministère de l'Agriculture. Télécharger la liste des cultures non attractives pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs.

Pour les produits jugées applicables, l'arrêté précise les plages horaires de pulvérisation, en l'occurrence : deux heures avant, et trois heures après la nuit. <u>Télécharger la note nationale abeilles et polinisateurs</u>



#### Biodiversité et santé des agrosystèmes

Ces **notes biodiversité** visent à accompagner la démarche agroécologique portée par le bulletin de santé du végétal.



















#### **Datura**

Le Datura est une plante adventice toxique qui doit être identifiée et gérée à l'échelle de la rotation, notamment en présence de céréales et de cultures légumières. Retrouvez ci-joint la <u>note nationale</u> ainsi que des fiches de reconnaissance plus précises entre plusieurs espèces de Datura, toutes toxiques ! ICI













#### Annuelles, plantes à massif :

🔯 Contexte cultural : nombreuses espèces || dernières séries || sous abris

#### Pucerons:



Des foyers sont encore présents sur certaines espèces, faire attention à bien nettoyer les foyers car avec les montées de température, cela peut entrainer de nombreux dégâts et la pression peut persister et s'étaler. Vérifier que les auxiliaires sont bien présents (syrphe, cécidomyies, chrysopes, aphidius, coccinelles...), pour qu'ils puissent nettoyer les foyers.



# Thrips :



Des foyers de thrips ont été observés sur Bégonia elatior, introduits par des plantes reçues via le négoce. Il est essentiel de veiller à la propreté des serres et d'agir rapidement dès qu'un foyer est détecté.





Dégâts de thrips sur bégonia elatior © producteur

En cas de présence (même faible) sur les cultures de printemps, il faut être très vigilant si les chrysanthèmes sont à proximité!

Les thrips peuvent aisément transférer sur les chrysanthèmes.



#### Rappel Botrytis:

La pourriture grise peut affecter toutes les plantes, mais certaines y sont particulièrement vulnérables. Il est important de rester vigilant, surtout lors de périodes de fortes chaleurs suivies de pluies abondantes. Cette maladie se développe principalement au printemps et en été, lorsque l'humidité ambiante est élevée.

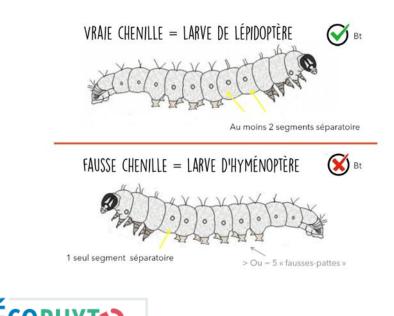
- Aérer les abris
- Distancer les pots
- Ne pas arroser en fin de journée

#### Chenilles:

Comparé à l'année dernière, les nids de chenilles n'ont pas été observés, mais il faut rester vigilant, car peuvent provoquer de nombreux dégâts.



Une application de produit à base de Bt (*Bacillus thuringiensis*) est recommandée pour lutter contre les chenilles de lépidoptères. Pour être efficace, le produit doit être ingéré par la chenille, il faut donc parfois renouveler le traitement.







### Plants de légumes :

餐 <u>Contexte cultural</u> : dernières séries || fin de culture || sous abri





Quelques foyers subsistent de manière dispersée, principalement sur poivrons et aubergines. Les conditions actuelles étant favorables, les pucerons sont très actifs et se reproduisent rapidement.

#### **Chrysanthèmes**:

#### 🗞 Contexte cultural : multifleurs & grosses fleurs || repiquage || sous abri





Jeunes plants de chrysanthèmes © AE BFC

Les premiers chrysanthèmes sont repiqués! Les plants sont sains, bien racinés.

Restez vigilant à la présence des thrips pouvant être vecteur de maladies à virus (comme le TSWV).

Rappel des symptômes de TSWV : les feuilles présentent des taches décolorées et nécrotiques. Les fleurs quant à elles sont rabougries, déformées et décolorées. Les tiges et les pétioles peuvent également montrer des zones nécrosées.





Symptômes de TSWV sur chrysanthèmes © AE BFC

<u>A noter</u> : le TSWV est un organisme réglementé comme l'est la rouille blanche du chrysanthème : tous deux classés comme ORNQ (Organisme Réglementé Non de Quarantaine)



Une application de nématodes (*S.feltiae*) en arrosage peut être fait dès la réception des plants (arrosage des plaques avant repiquage), pour limiter les thrips dès le début de culture

#### Informations importantes: Plantes exotiques envahissantes

Il est interdit d'avoir en production des plantes listées comme « exotiques envahissantes ».

✓ Voir la liste des plantes concernées

Des contrôles peuvent être effectués par la police de l'environnement.



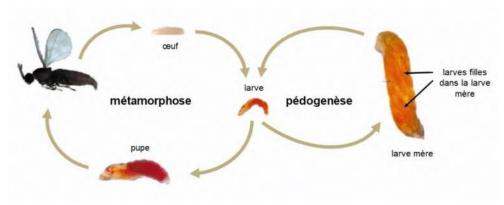
Plus d'informations:

### Zoom sur : les Cécidomyies prédatrices de pucerons

Le cycle de vie complet de la cécidomyie s'étend sur 3 à 4 semaines. Cet insecte est principalement actif la nuit.

Les larves de cécidomyie sont particulièrement utiles, car elles se nourrissent de pucerons et les éliminent efficacement. Elles sont de petite taille, environ 3 mm de long, de couleur orange, et leur durée de vie sous forme larvaire varie de 4 à 10 jours. Une seule larve peut tuer entre 3 et 50 pucerons par jour.

Avant de devenir adulte, la cécidomyie passe par un stade nymphal, durant lequel elle s'enferme dans un cocon appelé puparium.



Cycle de vie de la cécidomyie © www.researchgate.net









Les cécidomyies peuvent arriver naturellement dans les cultures, dans les foyers de pucerons, ou peuvent être apportées, par lâcher (*Aphidoletes aphidimyza*).

La dose d'apport est de 0.2 individus/m² en préventif, et jusqu'à 4 individus/m² sur gros foyers.

L'insecte est efficace entre 20-26 °C, avec au moins 70 % d'humidité, en période de jour long (>16h de jour).



©: fiche technique Biobest

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté et rédigé par Johanna COURAUDON - ASTREDHOR EST, avec la collaboration de la FREDON Bourgogne-Franche-Comté, à partir des observations réalisées dans les entreprises bourguignonnes et franc-comtoises.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celleci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.